

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24601

présenté par

M. Kamardine, M. Viry, M. Brun, M. Bazin, M. Lorion, M. Serva, Mme Sanquer, Mme Kéclard-Mondésir, M. Gomès, M. Dunoyer, M. Poudroux, M. Le Fur, M. Gosselin, Mme Poletti et
Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 17

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« L'administration met à la disposition des cotisants un simulateur de calcul de pension retraite. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'oeuvrer en faveur de la transparence et que les assurés sociaux se déterminent en connaissance de cause, il est proposé la mise à disposition d'un simulateur.